

# APPRENTISSAGE, UNE RÉFORME POUR CHANGER LES MENTALITÉS

L'apprentissage connaît actuellement son big bang, refondant à la fois sa gouvernance, le statut de l'apprenti, l'offre de formation et le financement du système. Le CFA devient un organisme de formation déclaré avec des missions et des critères qualité spécifiques.

Béatrice Delamer

## LA SOLUTION

### QUOI ?

**La réforme de l'apprentissage**, initiée par la loi du 5 septembre 2018.

### QUAND ?

**Âge d'entrée en apprentissage** : de 16 à 29 ans.

### COMMENT ?

**Modulation de la durée du contrat** : six mois minimum (accord entre le CFA, l'employeur et l'apprenti).

### COMBIEN ?

**Durée du contrat** : entre six mois et trois ans.

### • Une aide unique à l'apprentissage

de 6 000 euros pour deux ans pour les entreprises de moins de 250 salariés.



1. À la sous-direction des politiques de formation et de contrôle de la DGEFP.

2. Représentant aussi Régions de France.



Lors de la table ronde dédiée aux nouveaux enjeux de l'alternance, le 1<sup>er</sup> février 2019. À l'écran, Dominique Crayssac, directeur régional formation-enseignement-emploi de la CCI Occitanie.



*La volonté du gouvernement avec cette réforme est d'intervenir sur les mentalités et sur la représentation qu'on peut avoir de l'apprentissage en France*, a

indiqué Michel Ferreira-Maia, chef de mission alternance et accès aux qualifications à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle<sup>1</sup>, en introduction d'une table ronde dédiée aux nouveaux enjeux de l'alternance, le 1<sup>er</sup> février 2019, lors de la 16<sup>e</sup> Université d'hiver de la formation, à Biarritz.

Mais pour y parvenir, s'il n'a pas fixé d'objectifs chiffrés, l'exécutif a décidé d'agir à la fois sur la gouvernance, le statut de l'apprenti, l'offre de formation et sur le financement du système pour dynamiser ce dispositif et opérer ainsi une réforme "copernicienne". Le pilotage

confié aux branches plutôt qu'aux Régions, un contrat d'apprenti plus proche de celui de droit commun, la possibilité pour les entreprises ou organismes de formation d'ouvrir des CFA, et la fin du financement de ces derniers par une subvention annuelle, sont quelques-unes des nouveautés devant être intégrées par les acteurs présents sur le plateau.

### Coût-contrat au cœur du système

*"J'ai la conviction très forte que la transformation du mode de régulation du système dans son ensemble constitue la pierre angulaire de cette réforme, avec notamment la mécanique du financement au coût-contrat"*, a abondé Hugues de Balathier, directeur général adjoint de France Compétences. *"Bien plus qu'une nouvelle répartition des compétences (ce que font les Régions, ce que fait l'État, ce*



que fait France Compétences ou ce que font les branches), le cœur, c'est la compétence elle-même qui est transformée avec ce nouveau mode de régulation", plaide-t-il. Pour lui, le financement au contrat met le jeune et le CFA au cœur du système en déclenchant le financement.

### Régions parties prenantes

Mais pour Catherine Veysy, vice-présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine en charge de la formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi<sup>2</sup>, l'apprentissage ne se réduit pas au coût-contrat. Elle a indiqué que les collectivités n'avaient pas démerité dans la gestion de l'apprentissage, avec des augmentations du nombre de contrats de + 4 à 5 % chaque année. Et même + 7 % cette année. "Nous restons partie prenante", a-t-elle déclaré, indiquant qu'elle allait rencontrer les branches, les partenaires sociaux et les directeurs de CFA très rapidement, "pour voir de quelle manière on peut prendre ensemble ce virage". Car elle ne veut pas perdre l'habitude de travailler



*Le cœur, c'est la compétence elle-même qui est transformée avec ce nouveau mode de régulation"*

ensemble qu'ils avaient prise précédemment. Pour elle, la régulation de l'aide publique peut se faire via la Région, ce que devrait permettre le fonds de soutien accordé pour maintenir des CFA ouverts, même dans des zones reculées. En Nouvelle-Aquitaine, comme dans d'autres régions, la collectivité se rapproche des branches et signe des contrats de filière, déclinaison du contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles (CPRDFOP), avec un volet apprentissage.

### Souplesse

Les entreprises et les branches comptent bien continuer à travailler avec les Régions. Elles ont souligné les avancées en matière d'ingénierie de la formation. "Avec la réforme, notre avis conforme est

## APPRENTISSAGE : PAIEMENT AU CONTRAT, ACCÈS ET FORMATION ASSOULIS

**Paiement au contrat engagé**



**Coûts de prise en charge déterminés par les branches** (à défaut, montant forfaitaire horaire déterminé par décret)

**Embauche tout au long de l'année** en étant beaucoup moins contraint par le rythme scolaire



**Assouplissement de la réglementation des conditions de travail** afin de faciliter l'intégration des jeunes apprentis dans l'entreprise



**Le CFA s'engage à respecter le système d'assurance qualité,** à en intégrer les processus et à en restituer les résultats



*nécessaire pour mettre à jour de nouvelles certifications, et en aval, les professionnels devront être présents à côté des inspecteurs pour le contrôle pédagogique",* a pointé Manuèle Lemaire, directrice générale déléguée du Campus Veolia. Elle apprécie la souplesse pour l'ouverture de sections, dans le choix de la durée du contrat, des parcours plus individualisés. "Je pense que nous pourrions capter plus de jeunes, car souvent, la durée de la formation est un frein", a-t-elle assuré.

Côté apprentis, Aurélien Cadiou, président de l'Anaf (Association nationale des apprentis de France), s'est félicité "du coup de pied dans la fourmilière" qui fait bouger le paysage. Pour les apprentis, il se réjouit de la possibilité de conclure des contrats jusqu'à 29 ans révolus (à condition que cela ne pénalise pas les apprentis mineurs qui peinent à trouver des contrats) et que l'apprenti puisse démissionner. Ce qu'il ne devrait pas avoir à faire s'il a bien été orienté et que l'apprenti sait dans quoi il s'engage. Le rôle d'information sur les métiers confié aux Régions est essentiel selon lui.

Il est rejoint par Dominique Crayssac, directeur régional formation-enseignement-emploi de la CCI Occitanie : "Tout ceci n'a de sens que si, au préalable, tout ce travail sur la découverte des métiers et sur l'orientation est calé et visible par le public. Qu'il n'y ait pas cinquante-six acteurs qui s'emparent du sujet – et que ce soit clairement identifié." ●



Hugues de Balathier, directeur général adjoint de France Compétences.



Michel Ferreira-Maia, chef de mission alternance et accès aux qualifications à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.